

Guide santé sécurité pour les professionnels des ressources humaines

Une politique de santé et sécurité

La gestion s'engage à
fournir un environnement
de fonctionnement sur
et sain pour tous
les employés.



Prépare par Centre canadien d'hygiène
et de sécurité au travail



Résumé

Les professionnels des ressources humaines jouent un rôle important dans la protection de la santé et de l'assurance de la sécurité des employés, car ils connaissent le milieu de travail, les employés et les exigences du travail de ces derniers. On n'attend pas d'eux qu'ils connaissent les aspects techniques de la santé et de la sécurité du milieu de travail, mais ils devraient savoir quand et comment recourir aux ressources existantes en réponse aux préoccupations des employés.

Dans nombre d'organisations, les responsabilités en matière de santé et de sécurité relèvent du service des ressources humaines. Pour satisfaire à cette exigence, les professionnels des ressources humaines doivent :

- comprendre les responsabilités en matière de santé et de sécurité des employeurs, des gestionnaires, des superviseurs et des employés au sein de l'organisation;
- instaurer des politiques de gestion du personnel afin que chacun des membres du milieu de travail soit au courant de ses responsabilités;
- établir des manières efficaces d'assumer les responsabilités en matière de santé et de sécurité;
- s'assurer que les employés prennent les responsabilités en matière de santé et de sécurité que décrivent les politiques et programmes de l'organisation.

Le présent guide fournit des directives générales d'intégration de la santé et de la sécurité du travail aux pratiques de gestion des ressources humaines, notamment :

- la prévention des blessures et maladies attribuables au travail;
 - la promotion d'une culture de sécurité en milieu de travail à laquelle les employés et leurs
-

superviseurs collaborent pour assurer la sécurité au travail;

- l'établissement de directives administratives encourageant les employés à signaler à leur superviseur les conditions et pratiques dangereuses sans crainte de mesures disciplinaires;
- l'élaboration de pratiques adéquates d'embauche, de formation et d'évaluation du rendement;
- le recrutement et le maintien en poste des meilleurs employés, qui se soucient de leur propre bien-être et de celui de leurs collègues;
- l'assurance que les politiques et les marches à suivre en matière de santé et de sécurité sont conformes aux dispositions législatives pertinentes en matière de santé et de sécurité et aux bonnes pratiques acceptées au sein d'organisations comparables;
- l'établissement de directives visant la mise en application des règles de sécurité de l'établissement;
- l'aide à la réduction des coûts associés aux pertes attribuables à l'absentéisme, aux blessures, à l'indemnisation des accidentés du travail, à l'invalidité et aux soins de santé;
- la gestion des dossiers sur les blessures, sur les maladies et sur l'indemnisation des accidentés du travail;
- la coordination de la formation en secourisme et la fourniture de premiers soins aux employés;
- la fourniture d'avis aux employés et à l'employeur sur des questions de santé et de sécurité au travail.

Nous espérons que le présent guide aidera les professionnels des ressources humaines à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail, dans le respect des mesures législatives sur la santé et la sécurité. Le sujet est abordé en clair, dans un langage technique.

Table des matières

Introduction

<i>Section I</i>	Rôles et responsabilités en vertu des dispositions législatives sur la santé et la sécurité	
	1. Rôle du personnel responsable des ressources humaines au chapitre de la santé et de la sécurité	2
	2. Responsabilités en vertu des dispositions législatives sur la santé et la sécurité	5
	Responsabilités des employeurs	5
	Responsabilités des superviseurs	7
	Responsabilités des employés	7
	Droits des employés	8
	Responsabilités des comités de santé et de sécurité au travail	8
	Responsabilités des professionnels de la santé et de la sécurité	10
	3. Mise en application et sanctions pour non-conformité	11
	4. Criminalisation des infractions à la réglementation sur la santé et la sécurité au travail	11
<i>Section II</i>	Les risques pour la santé et la sécurité en milieu de travail	
	1. Introduction	14
	2. Les rudiments de la gestion du risque	14
	3. Identification des risques pour la sécurité	15
	4. Identification des risques pour la santé	17
	5. Méthodes d'identification et de maîtrise des risques	18
<i>Section III</i>	La santé et la sécurité dans le cadre de la gestion des ressources humaines	
	1. Politiques en matière de ressources humaines	38
	2. Orientation des nouveaux employés	42
	3. Mutations et promotions	43
	4. Formation en cours d'emploi	43
	5. Perfectionnement professionnel	45
	6. Évaluations du rendement	45
	7. Programmes de mieux-être des employés	47
	8. Indemnisation des accidentés du travail	48

	9. Distinctions et témoignages de reconnaissance	48
	10. Dossiers de santé et de sécurité des employés	49
<i>Section IV</i>	Établissement des comités de santé et de sécurité au travail	
	1. Introduction	52
	2. Critères d'établissement d'un comité de santé et de sécurité au travail	52
	3. Lignes directrices visant la formation d'un comité de santé et de sécurité	57
<i>Section V</i>	Politique et programme de santé et de sécurité	
	1. Rôle du Service des ressources humaines	68
	2. Politique en matière de santé et de sécurité	70
	3. Programme de santé et de sécurité	72
<i>Section VI</i>	La formation des employés et leurs responsabilités en matière de SST	
	1. Rôle des RH dans la formation des employés	86
	2. Formation des gestionnaires supérieurs	87
	3. Formation des professionnels des ressources humaines	87
	4. Formation des gestionnaires et des superviseurs	88
	5. Formation des membres des comités de santé et de sécurité au travail	90
	6. Formation des employés	90
	7. Professionnels en santé et sécurité	91
<i>Section VII</i>	Gestion des blessures subies au travail et des demandes d'indemnités pour accident du travail	
	1. Préparation des formulaires de signalement des blessures	94
	2. Processus de retour au travail	95
<i>Section VIII</i>	Évaluation et vérification des programmes	
<i>Section IX</i>	Dispositions législatives en matière de santé et de sécurité au travail	
	1. Dispositions législatives canadiennes en matière de SST	100
	2. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)	105
	3. Dispositions législatives américaines de SST	111

Sources de renseignements supplémentaires

Annexes

Annexe A	Choix d'un consultant	128
Annexe B	Modèle de liste de vérification Orientation des nouveaux employés en matière de sécurité	130
Annexe C	Exigences de formation des membres du comité de santé et de sécurité	133
Annexe D	Modèle de liste de pointage du comité de santé et de sécurité	136
Annexe E	Modèle de tableau des besoins de formation	139
Annexe F	Modèle de procédure d'urgence incendie	140
Annexe G	Modèle de procédure en cas d'alerte à la bombe	142
Annexe H	Procédure d'évacuation d'urgence	145
Annexe I	Modèle de liste de vérification – Principe de diligence raisonnable	148
Annexe J	Exemple de politique et de modalités de retour au travail	149
Annexe K	Liste de vérification du programme de santé et de sécurité	153
Annexe L	Abréviations d'usage courant	161

Responsabilités en matière de santé, de sécurité et d'environnement liées à la gestion des ressources humaines

Exemples de responsabilités touchant les ressources humaines	Pertinence à la santé et à la sécurité au travail
Recrutement et formation des meilleurs employés	La sécurité comme partie intégrante de la trousse d'orientation de l'employé
Règlement des problèmes de rendement	La sécurité comme partie intégrante de la description de travail et de la gestion du rendement
Respect de divers règlements sur le personnel et les pratiques de gestion	Santé et sécurité des employés ayant des besoins particuliers
Coordination des activités de santé et de sécurité	Supervision du personnel de santé et de sécurité, coordination des activités des comités de santé et de sécurité au travail
Gestion de la rémunération et des avantages sociaux des employés	Modification des tâches attribuées, politique en matière de retour accéléré au travail
Tenue des dossiers des employés	Besoins particuliers des : <ul style="list-style-type: none"> - employées enceintes ou qui allaitent - employés malades ou blessés - employés handicapés
Activités visant à garantir que les employés sont au fait des politiques existantes et nouvelles en matière de ressources humaines	Orientation, formation et communication continue avec : <ul style="list-style-type: none"> - les nouveaux employés - les employés mutés - les employés promus - l'effectif entier - les bénévoles et les étudiants

Le tableau qui suit résume les symptômes des types courants de blessures.

Symptômes des blessures courantes		
Types de blessures	Exemples de désordres	Symptômes
Aux muscles	Entorses, foulures, déchirement de muscles	Douleur, difficulté à tourner, plier et bouger le muscle.
Aux nerfs	Syndrome du canal carpien (SCC)	Compression du nerf médian à son entrée dans la paume par le canal carpien. Les symptômes du SCC sont de la douleur et de l'engourdissement dans l'index et le majeur, et de la faiblesse dans les muscles abducteurs du pouce (difficulté à saisir les objets).
	Syndrome du défilé thoracobrahial	Douleur et faiblesse dans les bras, engourdissement des bras et des doigts résultant du pincement des nerfs et des vaisseaux sanguins situés entre le cou et les épaules.
Aux tendons	Tendinite	Douleur, surtout dans les mains et dans les poignets, résultant d'une inflammation du tendon causée par une surutilisation. Les tendons sont des groupes de fibres qui joignent les muscles aux os.
	Ténosynovite	Inflammation de la gaine tendineuse causant douleur et enflure. La ténosynovite peut résulter de la perte de lubrification dans les articulations osseuses consécutive à des mouvements répétitifs et excessifs de la main.

10. Dossiers de santé et de sécurité des employés

Les dossiers de santé et de sécurité en cours d'emploi servent à déterminer :

- l'historique d'emploi et d'exposition professionnelle;
- les blessures et maladies en cours d'emploi;
- les indemnités versées aux accidentés du travail.

Nombre de maladies professionnelles (notamment des cancers) se manifestent des décennies après le départ à la retraite de l'employé. Les dossiers d'emploi aident à évaluer le lien entre ces maladies et le travail.

La tenue de ces dossiers doit être précise, opportune et exhaustive. Des mécanismes appropriés et raisonnables doivent être établis pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces dossiers. Un sommaire et les données utiles sur les tendances générales doivent être fournis aux comités de santé et de sécurité en vue de faciliter la formulation de recommandations pertinentes.



3. Lignes directrices visant la formation d'un comité de santé et de sécurité

Sélection des membres du comité

L'employeur nomme les membres du comité qui représenteront la direction. En milieu syndiqué, le syndicat choisit les membres représentant les employés. Si la loi ne stipule rien à ce chapitre, la sélection se fait selon le mandat établi par le milieu de travail.

Les dispositions législatives en matière de santé et de sécurité au travail stipulent habituellement qu'un comité de santé et de sécurité doit :

- se constituer au moins à 50 % de représentants des travailleurs (employés) élus ou choisis par les employés ou par leur syndicat;
- se réunir régulièrement, selon les dispositions des textes législatifs en matière de santé et de sécurité; dans certains régions, ces comités doivent se réunir au moins tous les trimestres et dans d'autres, une fois par mois;
- compter deux coprésidents, l'un faisant partie de la direction et l'autre, des employés;

Dans la pratique, la plupart des comités de santé et de sécurité ont un nombre égal de membres de l'employeur et des employés.



3. Programme de santé et de sécurité

Un programme de santé et de sécurité se compose de mesures clairement définies relativement à la mise en œuvre de la politique en matière de santé et de sécurité. Le nombre d'éléments énoncés dans cette politique dépend des besoins de l'organisation. Voici des éléments courants des programmes de santé et de sécurité :

- leadership et administration;
- formation en gestion;
- inspections des lieux de travail;
- analyse des tâches et définition des méthodes de travail;
- enquêtes sur les accidents et les incidents;
- observation des tâches;
- préparatifs d'urgence;
- règles de conduite de l'organisation;
- analyse des accidents et des incidents;
- formation des employés;
- Équipement de protection individuelle (EPI);
- système d'évaluation du programme;
- mesures d'ingénierie;
- communications personnelles;
- rencontres de groupe;
- promotion générale du programme;
- embauche et placement;
- contrôle des achats;
- sécurité en dehors des heures de travail;
- évaluation et amélioration continues.

Quelques-uns des éléments clés d'un tel programme sont exposés plus en détails ci-dessous.